



HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un « plan Freycinet » pour le XXI^e siècle : redonner du sens et de l'ambition à nos infrastructures

L'aménagement du territoire est de retour, tant mieux ! Dans les mots, dans les débats ; pas encore dans une vision nationale mise en œuvre.

Ces termes ont en France deux fondements. Sous la III^e République naissante, le « **plan Freycinet** » (lancé en 1879) a façonné la France, de ses chemins de fer à ses canaux ; parfois idéalisé (dès l'entre-deux-guerres, de nombreuses voies ferrées ont été fermées), ce plan avait surtout un objectif, et fut à cet égard aussi important que les écoles de Jules Ferry : relier les Français, renforcer la cohésion nationale et l'adhésion républicaine. Au début de la IV^e République, les termes d'« aménagement du territoire » se sont imposés, pour reconstruire et moderniser le pays, des villes nouvelles aux métropoles d'équilibre ; le **Plan**, puis la **DATAR**, en ont constitué le cœur et le moteur.

Aujourd'hui, **quatre convictions ont guidé ce rapport, piloté par Michel Lalande, pour un nouveau « plan Freycinet »**, dans une France fracturée en déséquilibres sociaux et territoriaux. D'abord, l'idée que **notre société a encore besoin de grands projets**, portant de grandes ambitions. Puis, le constat que **les objectifs d'un aménagement du territoire adapté au XXI^e siècle doivent être redéfinis**, au delà d'une vague nostalgie. Aussi, **le besoin de retrouver une vision stable, de long terme** : on n'aménage pas la France avec des budgets annuels et des décisions morcelées, de l'État aux Régions. Enfin et surtout, la certitude que **l'aménagement du territoire est un remède au sentiment de déclin et de déclassement**, qu'il peut **redonner le sens du collectif et le goût de l'avenir** à notre pays.

Passer à l'action grâce à des idées claires et des propositions concrètes : c'est cette volonté qui m'a conduit à confier à Michel Cadot une mission d'accélération des projets prioritaires, formulant 39 propositions, en janvier dernier, largement reprises pour déployer les « projets Notre-Dame ». C'est cette même volonté qui a présidé à la mission du préfet Lalande, qui trace ici, **pour la première fois de manière aussi systématique depuis quarante ans, une vision d'aménagement du territoire**. Non une liste désordonnée de projets, mais des objectifs, des principes, une gouvernance, en matière de transports, d'énergie et de numérique.

Alors sur quel socle doit s'appuyer ce « plan Freycinet pour le XXI^e siècle » ? Comme son illustre prédécesseur, il doit avoir pour boussole la cohésion et la souveraineté. Mais il ne part pas de rien. C'est pourquoi la mission insiste sur **la priorité qui doit être donnée aux infrastructures existantes** : elles sont un trésor national, un patrimoine trop souvent négligé, qui doit être **entretenu, modernisé, régénéré et adapté** (aux nouveaux besoins, au choc démographique, au changement climatique).

Ensuite, à travers ces réseaux déjà présents ou de nouveaux investissements, **la décarbonation de nos modes de vie doit être le grand dessein commun de nos infrastructures, ce qui implique de traiter avec la même attention les « infrastructures naturelles »** (forêts, fleuves, etc.) qui rendent des services insuffisamment valorisés à la population (capture de carbone, rafraîchissement, transport propre...).

Il faut également penser au-delà des infrastructures : elles ne sont qu'un outil au service d'un usage. **C'est cette logique d'usage qui doit prévaloir** : le service rendu ne se mesure pas en kilomètres ni en kilowatts, mais en facilité d'accès, en coût abordable et, de plus en plus, **en capacité de résilience** aux crises, géopolitiques ou climatiques.

Et puis, **de nouveaux besoins doivent entrer dans le schéma d'aménagement du territoire** : toujours **nos transports**, mais aussi **l'énergie (décarbonée)**, avec le nucléaire et les renouvelables, désormais les réseaux numériques et en particulier **les data centers**. Ces besoins du XXI^e siècle doivent faire l'objet d'une cartographie d'ensemble, être répartis de manière équilibrée, planifiée, en tenant compte d'autres exigences (impacts environnementaux, concertation...).

Pour agir différemment, dans une France plus européenne et plus décentralisée, une nouvelle gouvernance, adaptée à l'avenir et non calquée sur le passé, doit être mise en place : en définissant, évaluant et actualisant régulièrement **un schéma national des infrastructures et d'aménagement du territoire, avec une nouvelle forme de DATAR associant État et Régions**. Pour en finir avec le mépris coupable du patrimoine existant, le Parlement doit aussi être informé et débattre chaque année, avec le budget, de la « **dette grise** » (croissante) de nos infrastructures.

CLÉMENT BEAUNE
Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan